



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de ferme pilote des éoliennes flottantes de Groix & Belle-Ile et son raccordement au Réseau Public de Transport d'électricité

Par arrêté préfectoral du 20 juillet 2018, il sera procédé du vendredi 17 août 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 jusqu'à 17h00 inclus, soit pendant une durée de 43 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable aux demandes d'autorisation sollicitées :

- par la société « Ferme Éolienne Flottante de Groix & Belle-Île » (FEFGBI) pour la construction l'implantation et l'exploitation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer au large de Groix & Belle-Île comprenant 4 éoliennes de 6 mégawatts chacune ;
- par « Réseau de Transport d'Électricité » (RTE) pour le raccordement par une liaison de 63 000 volts de la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer à un poste électrique situé à Kerhellegant à Plouharnel, raccordé au réseau public terrestre de transport d'électricité ;

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes, comme suit :

Présidente : Madame Camille HANROT-LORE, Géographe-Urbaniste

Membres : Madame Anne-Marie CARLIER, directrice de site industriel à la retraite ; Monsieur Marc FOURRIER, consultant en conformité assurance et banque.

Le dossier d'enquête publique en version papier, comportant l'étude d'impact environnementale du projet ainsi que les volets spécifiques au projet de la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer et au raccordement électrique, accompagné des avis obligatoires des autorités administratives, de l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet, et des avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du vendredi 17 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018 inclus, à la Mairie de la commune de Lorient (siège de l'enquête) et dans les mairies des communes de Groix, Le Palais, Quiberon et Erdeven, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies des communes de Groix, Bangor, Sauzon, Plouhinec et Plouharnel ; aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Le dossier en version numérique est également consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/876> ou à partir du lien disponible sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications — enquêtes publiques — liste déroulante : Lorient).

Le public pourra consigner ses observations et propositions du vendredi 17 août 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 jusqu'à 17h00 inclus de la manière suivante :

- sur les registres d'enquête en version papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, disponibles à la mairie des communes de Groix, Le Palais, Erdeven, Quiberon et Lorient ;
- sur le registre dématérialisé en version numérique sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/876> ou à partir du lien disponible sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – enquêtes publiques : Lorient) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-876@registre-dematerialise.fr ;
- par observations écrites et orales reçues par un membre de la commission d'enquête ;
- par courrier postal adressé à la présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête en mairie de Lorient - Enquête publique ferme éolienne Groix et Belle-île -2, Boulevard du Général Leclerc - 56100 Lorient.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/876> et à partir du lien disponible sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – enquêtes publiques : Lorient), et pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par un membre de la commission d'enquête seront également consultables au siège de l'enquête publique.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra en personne les observations écrites et orales du public à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies de :

Lorient (siège de l'enquête)	- vendredi 17 août 2018 de 9h00 à 12h00 - vendredi 28 septembre 2018 de 14h00 à 17h00	Quiberon	- mardi 28 août 2018 de 9h00 à 12h00 - lundi 24 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
Le Palais	- lundi 20 août 2018 de 14h00 à 17h00 - vendredi 7 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 - samedi 22 septembre 2018 de 9h30 à 12h00	Groix	- jeudi 23 août 2018 de 9h00 à 12h00 - lundi 03 septembre 2018 de 9h15 à 12h00 - mercredi 12 septembre 2018 de 9h15 à 12h00
Erdeven	- samedi 15 septembre 2018 de 9h00-12h00 - vendredi 31 août 2018 de 14h00 à 17h00		

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête en préfecture du Morbihan, ainsi qu'à la Mairie de la commune de Lorient et aux mairies des communes de Lorient, Groix, Le Palais, Erdeven et Quiberon, qui y seront tenus sans délai, à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications — enquêtes publiques — liste déroulante : Lorient) pendant un an.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être demandée auprès de la société « Ferme Éolienne Flottante de Groix & Belle-Île » (FEFGBI) – 12 Rond-point des des Champs-Élysées 75 008 Paris (Thierry DAUGERON - chef de projet ferme, tél : 06-21-21-74-59, mail : thierry.daugeron@eolfi.com) et de la société « Réseau de Transport d'Électricité » (RTE) – 6 Kepler BP 4105, 44 241 La Chapelle-sur-Erdre (Bertrand HEVIN, responsable du raccordement, tél : 02-40-67-38-90, mail : bertrand.hevin@rte-france.com).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique seront :

- un arrêté préfectoral délivré par le préfet du Morbihan approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la construction et l'exploitation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer au large de Groix & Belle-Île au bénéfice de la société FEFGBI ;
- un arrêté préfectoral délivré par le préfet du Morbihan approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour le raccordement de la ferme pilote au réseau public de transport d'électricité, au bénéfice de RTE ;
- un arrêté préfectoral, délivré par le préfet du Morbihan, portant autorisation environnementale, assortie de prescriptions éventuelles, pour la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer, ou une décision de refus ;
- un arrêté préfectoral délivré par le préfet du Morbihan, portant autorisation environnementale, assortie de prescriptions éventuelles, pour le raccordement, ou une décision de refus ;
- un arrêté préfectoral délivré par le préfet du Morbihan portant Déclaration d'Utilité Publique pour le raccordement de la ferme pilote au poste électrique de Kerhellegant à Plouharnel, au bénéfice de RTE.